



INFORMATIONS POPULATION :
CONSEIL MUNICIPAL N° 8 du 8 décembre 2025
Commune de Crépey -
18, rue de l'Eglise 54170 CRÉPEY
mairie@crepey54.fr

Permanences du secrétariat de mairie : lundi de 15 à 17 h et le jeudi de 10 à 12 h

10 conseillers élus 10 présents

Pour le procès-verbal de séance complet, consulter le tableau d'affichage en mairie.

Tarifs 2026

Monsieur le Maire demande à fixer annuellement les différents tarifs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Tarif des photocopies pour le remboursement annuel : 0,20 € TTC pour les noires et blanches et 0,40 € TTC pour les photocopies couleur pour la facturation en 2026,
- Le tarif du prix de fleurissement 2026 sera de 50 euros.
- Le tarif du colis des anciens 2026 sera fixé à 45 euros.
- Le tarif du prix des décos de Noël sera fixé à 50 euros.
- Le tarif de location de la salle polyvalente est fixé à :
 - 175 euros TTC pour un week-end et pour un habitant de la commune,
 - 80 euros TTC pour un vin d'honneur (1/2 journée) pour un habitant de la commune,
 - Un chèque de caution de 500 euros sera demandé pour toute location de salle.

Demande d'admission en non valeur à l'exécutif local

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la comptabilité publique,
- Vu le courrier du comptable public en date du 9 octobre 2025 proposant l'admission en non valeur,

Le Conseil Municipal décide d'accepter la décision d'admission en non valeur au service de gestion comptable de Toul pour un montant de 259.88 euros.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des baux de location

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux afférents à la location de logements communaux.

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les actes, contrats et baux de location relatifs à des logements communaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les avenants et contrats nécessaires à l'exécution du bail ainsi que tout document afférent à sa gestion (renouvellement, résiliation, révision du loyer, etc...)

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture du secrétariat de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au 04 janvier 2026

Distribution des colis de Noel

La distribution des colis de Noël se fera le samedi 20 décembre 2025 à partir de 13 h 30.

Vols de bois

Le Conseil Municipal envisage de poser des caméras au niveau des stocks de bois

